

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2018**

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHÈ, Jean-Claude BOULY

**Procurations : Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET
Salvatore LIVOLSI à Corinne MARCHAL-TARNUS**

Votants : 27

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 22 juin 2018

N° 2018-059

**Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire
Périmètre 2014 - 10 rue Sadi Carnot**

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue Sadi Carnot, une partie de la rue de Jéricho et les numéros 2 et 4 rue Maurice Barrès, par délibération du 11 décembre 2014.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par M. Daniel LUDMANN, pour un immeuble sis 10 rue Sadi Carnot.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement durable réunie le 7 juin 2018 émet un avis favorable, sous réserves :

- Les câbles devront être refixés et repeints dans le même ton que la façade, la descente d'eau devra être correctement repositionnée.

Au vu du dossier présenté, la prime est fixée comme suit : prime de 1.600 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 7.397,20 euros, prime plafonnée à 1.600 euros en application du règlement d'octroi).

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 10 rue Sadi Carnot à M. Daniel LUDMANN pour le montant sus indiqué, après levée des réserves.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2018 de la commune.



Le Maire,

Bertrand KLING